



ASSEMBLEE GENERALE DU 18 OCTOBRE 2020 A HALLUIN



PROCURATION

Un représentant peut voter au maximum, en tout ou partie, pour deux associations du comité départemental dans lequel il est licencié.

Je Soussigné,

Nom : Prénom :

Représentant le club : N° Affiliation :

Détenant voix (indiquez le nombre de voix selon le tableau de répartition fourni)

Donne procuration à :

Mme / Mlle / M. :

Représentant le club :

Pour me représenter lors du scrutin des élections au Comité Départemental du 18 octobre 2020 à Halluin.

Fait à : le

Signature

Avertissement :

- seul ce document **original** permettra à tout représentant d'être représenté ;
- le détenteur d'une procuration devra présenter, au contrôle des mandats, la procuration originale ainsi que le mandat de la personne qu'il représente.